

# CODEX ALIMENTARIUS COMMISSION



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

Point 6 de l'ordre du jour

CX/PR 17/49/5-Add.1  
Avril 2017

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES Quarante-neuvième Session

Beijing, République populaire de Chine, 24-29 avril 2017

**OBSERVATIONS aux étapes 3 et 6 sur les avant-projet et projet de limites maximales de résidus de pesticides dans les produits destinés à l'alimentation humaine et animale aux étapes 4 et 7**

**Soumis par l'Australie, le Brésil, le Canada, Cuba et l'Équateur**

### ÉTAPES DE LA PROCÉDURE CODEX-CCPR

- Étape 1 Recommandation par le CCPR des composés à examiner en priorité, en impliquant le groupe de travail ad hoc sur les priorités
- Étape 2 Première évaluation du composé par la réunion mixte FAO/OMS sur les résidus de pesticides; estimation d'une DJA et de LMR (avant-projet de LMR ou projet de LMR Codex)
- Étape 3 Soumission des projets de LMR Codex aux gouvernements pour une première ronde de commentaires
- Étape 4 Première discussion au CCPR des projets de LMR à la lumière des commentaires reçus
- Étape 5 Soumission à la Commission du Codex Alimentarius des projets de LMR Codex pour examen à la lumière des discussions du CCPR
- Étape 6 Soumission aux gouvernements des projets de LMR Codex pour une deuxième ronde de commentaires
- Étape 7 Discussion finale au CCPR des projets LMR Codex à la lumière des commentaires reçus
- Étape 8 Examen par la CAC en vue de l'adoption de la proposition en tant que LMR Codex (CXL)
- Étape 5/8 Le projet de LMR Codex est soumis à la Commission à l'étape 5; comme il ne semble pas y avoir de controverse ni de besoin de nouvelles discussions aux étapes 6 et 7, il est recommandé à la Commission d'omettre ces étapes.

Les GL n'iront pas au-delà de l'étape 4 de la procédure.

### Généralités

#### Cuba

Cuba souscrit au document, sans critères supplémentaires à ajouter.

#### Équateur

En ce qui concerne l'évaluation des 27 pesticides, 9 d'entre eux étaient de nouveaux composés; l'Équateur a 17 composés enregistrés qui selon la réglementation andine relative à l'Enregistrement et le Contrôle des pesticides pour l'emploi agricole par la communauté andine, ont été enregistrés comme suit :

**Deltaméthrine (135)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement de la LMR à l'étape 5/8.

**Canada**

Ceci était une proposition présentée par le Canada. Le Canada appuie la LMR recommandée pour le colza qui est conforme à la LMR canadienne.

**Équateur**

Homologations : Maïs, gypsophila, ananas, riz, raisin

**Méthoprene (147)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement de la LMR à l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada n'a pas d'objection envers les DJA et DrfA de la JMPR ni envers les LMR recommandées. S-méthoprene a été récemment homologué au Canada pour un emploi en tant régulateur de croissance des insectes. Voir pour plus de détails le projet de décision d'homologation PRD2015-21, (S)-(S)-méthoprene et décision d'homologation.

**Équateur**

Homologations : Homologué sans une culture spécifique.

**Bentazone (172)****Canada**

Le Canada n'a pas d'objection envers les DJA et DrfA de la JMPR.

**Équateur**

Homologations : Riz, alfalfa, fèves.

**Buprofézine (173)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement de la LMR à l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada n'a pas d'objection envers les LMR recommandées Voir projet de décision d'homologation PRD2016-07, buprofézine et homologation de la décision RD2016-23, buprofézine pour des détails additionnels. Voir projet de décision d'homologation PRD2015-07, buprofézine (et décision d'homologation RD2016-23, buprofézine pour des détails additionnels.

**Équateur**

Homologations : Tomates en forme de rein, bananes et graine de soja

**Penconazole (182)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada n'a pas d'objection envers les DJA et DrfA de la JMPR ni envers les LMR recommandées pour le basilic. Le penconazole n'est pas homologué pour un emploi au Canada, il n'y a pas non plus de LMR importées établies.

**Équateur**

Homologations : Tomates, roses.

**Fenpropimorphe (188)****Canada**

Le Canada n'a pas d'objection envers les DJA et DrfA de la JMPR. Le fenpropimorphe n'est pas homologué pour un emploi au Canada, il n'y a pas non plus de LMR importées établies.

**Équateur**

Homologations: Bananes

**Téflubenzuron (190)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada n'a pas d'objection envers les DJA et DrfA de la JMPR ni envers les LMR recommandées. Le téflubenzuron n'est pas homologué pour un emploi au Canada toutefois l'import des LMR a été récemment établi. Voir limite maximale de résidus proposée. PMRL2016-67, le téflubenzuron pour les LMR proposées qui est entré en vigueur le 14 février 2017.

**Équateur**

Homologations : Palme africaine

**Fipronil (202)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement de la LMR à l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada n'a pas d'objection envers les DJA et DrfA de la JMPR ni envers les LMR recommandées pour le basilic. Le fipronil n'est pas homologué pour un emploi au Canada, il n'y a pas non plus de LMR importées établies.

**Équateur**

Homologations : concombres, haricots, roses, pois, riz, gypsophila, pommes de terre, oignons, tomates, maïs, brocoli.

**Diméthomorphe (225)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement de la LMR à l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada n'a pas d'objection envers les LMR recommandées Au Canada le diméthomorphe est actuellement réévalué. Un projet de décision de réévaluation pour le diméthomorphe devrait être publié pour examen en 2019. Voir note de réévaluation REV2015-06, Plan de projet de réévaluation pour le diméthomorphe pour des détails additionnels.

**Équateur**

Homologations : Pommes de terre, tomates, roses

**Chlorantraniliprole (230)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada n'a pas d'objection envers les LMR recommandées

**Équateur**

Homologations : Non homologué.

**Saflufénacil (251)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada n'a pas d'objection envers les LMR recommandées

**Équateur**

Homologations : Palme africaine

**Sulfoxaflor (252)****Canada**

Le Canada souscrit à la décision du JMPR de ne pas recommander des LMR en l'absence d'une BPA critique.

**Équateur**

Homologations : Tomates

**Benzovindiflupyr (261)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada appuie les DJA et DrfA proposées de la JMPR et n'a pas d'objection envers les LMR recommandées. Le Canada a récemment homologué le benzovindiflupyr pour un emploi dans plusieurs récoltes. Voir projet de décision d'homologation PRD2015-02, Benzovindiflupyr et décision d'homologation RD2015-27, Benzovindiflupyr pour des détails additionnels.

**Équateur**

Homologations : Non homologué.

**Bixafène(262)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement de la LMR à l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada n'a pas d'objection envers les DJA et DrfA de la JMPR ni envers les LMR recommandées. Une révision commune pour le bixafène est actuellement en cours

**Équateur**

Homologations : Non homologué.

**Fluensulfone (265)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada n'a pas d'objection envers les LMR recommandées. Le Canada est dans le processus d'achèvement de son examen de l'homologation pour un usage domestique du fluensulfone sur les légumes de fructification et les cucurbitacées.

**Équateur**

Homologations : Non homologué.

**Tolfenpyrade (269)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement de la LMR à l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada n'a pas d'objection envers les LMR recommandées. Le tolfenpyrade n'est pas homologué à l'emploi au Canada toutefois l'import des LMR a été récemment établi. Voir limites maximales de résidus proposées. PMRL2016-51, le tolfenpyrade pour les LMR proposées qui sont entrées en vigueur le 2 janvier 2017.

**Équateur**

Homologations: Non homologué.

**Métrafénone (278)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada n'a pas d'objection envers les révisions des LRM du Codex pour les denrées d'origine animale. La métrafénone a été récemment homologué au Canada pour un emploi sur les raisins. Voir projet de décision d'homologation PRD2013-07, la métrafénone et décision d'homologation RD2014-06, la métrafénone pour les détails additionnels.

**Équateur**

Homologations: Fèves, roses, tomates

**Flonicamide (282)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada n'a pas d'objection envers les révisions des LRM du Codex pour les denrées d'origine animale.

**Équateur**

Homologations : Non homologué.

**Fluazifop-p-butyl (283)****Australie**

Les informations fournies au JMPR excluent une évaluation selon laquelle l'exposition alimentaire serait inférieure à la DJA. L'Australie note que l'éventuel dépassement de la DJA concerne un seul régime alimentaire par module de consommation (G16) et que le principal contributeur est la patate douce à 58% de la DJA.

Si les emplois pour la pomme de terre douce et les ignames (extrapolé de la pomme de terre douce) étaient supprimés, l'ingestion serait de 100% pour le G16. Par conséquent l'Australie requiert que le Comité/entreprise examine si l'excès pour une exposition d'origine alimentaire à long terme pourrait être résolu par la suppression des emplois pour la pomme de terre douce et les ignames. Si la question de l'exposition alimentaire peut être résolue, l'Australie appuie l'avancement des LMR restantes à l'étape 5/8.

#### **Canada**

Le Canada n'a pas d'objection envers les DJA et DrfA de la JMPR ni envers les LMR recommandées. Le Fluazifop-p-butyle a été récemment réévalué au Canada et a obtenu le maintien de l'homologation. Voir projet de décision de réévaluation PRVD2011-11, le Fluazifop-p-butyle et la décision de réévaluation RVD2012-05, le fluazifop-P-butyle pour des détails additionnels.

#### **Brésil**

Le Brésil a évalué le risque de l'ingestion alimentaire pour les 27 pesticides proposés par le JMPR dans le document CL 2016/48-PR. Il est important de mentionner que pour certains pesticides, les DJA et DrfA adoptées par Anvisa sont différentes de celles proposées par le JMPR. Par conséquent, le risque a été évalué en examinant les valeurs adoptées de façon interne.

Il a été conclu qu'il n'y avait pas de risque appréciable pour les 26 pesticides. Toutefois, l'évaluation du risque d'exposition aiguë du Fluazifop-P-butyle (283), lors de l'emploi des LMR proposées par le JMPR, représentait un risque pour la consommation nationale dans 97.5ème percentile pour les haricots (384% de la DrfA), le chou (116% de la DrfA) et de la pomme de terre douce (243% de la DrfA). La DrfA utilisée était de 0.017 mg / kg pc, exprimée en tant que fluazifop (acide) et basée sur une NOAEL de 2 mg/kg pc par jour pour les effets développementaux observés dans l'étude développementale sur les rats et appliquant un facteur d'incertitude de 100. Aucun facteur de transformation n'était utilisé dans les évaluations d'exposition alimentaire puisque ceux-ci n'étaient pas identifiés dans ces cultures.

#### **Équateur**

Homologations : Homologué sans une culture spécifique.

### **Flupyradifurone (285)**

#### **Australie**

Exception faite du céleri, de la laitue à cueillir, de l'épinard et des verts de moutarde pour lesquels le JMPR a identifié un problème d'ingestion aiguë, l'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

#### **Canada**

Le Canada n'a pas d'objection envers les DJA et DrfA de la JMPR ni envers les LMR recommandées. Le Canada a récemment homologué le flupyradifurone pour un emploi dans plusieurs récoltes. Voir projet de décision d'homologation PRD2014-20, Flupyradifurone et décision d'homologation RD2015-24, Flupyradifurone pour des détails additionnels.

#### **Équateur**

Homologations: Roses.

### **Acibenzolar-S-méthyl (288)**

#### **Australie**

L'Australie appuie l'avancement de la LMR à l'étape 5/8.

#### **Canada**

Le Canada n'a pas d'objection envers les DJA et DrfA de la JMPR ni envers les les LMR recommandées.

**Équateur**

Homologations: Non homologué.

**Imazéthapyr (289)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada soumet la proposition pour l'imazéthapyr/les lentilles et le colza. Alors que les LMR canadiennes pour ces produits sont inférieures aux LMR recommandées basées sur différentes définitions de résidus, le Canada soutient la DJA du JMPR, la DrfA ainsi que les LMR recommandées puisque les producteurs canadiens seront toujours à même d'exporter vers des pays se fondant sur les LMR du Codex en tant que normes réglementaires. La différence dans les LMR de graines de soja sèches est fondée sur différents paquets de données.

**Équateur**

Homologations : Graines de soja, arachides

**Isofétamide (290)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada n'a pas d'objection envers les DJA et DrfA de la JMPR ni envers les LMR recommandées. Le Canada a récemment homologué l'isofétamide pour un emploi dans plusieurs récoltes. Voir projet de décision d'homologation PRD2014-19, l'isofétamide et décision d'homologation RD2016-19, l'isofétamide pour des détails additionnels.

**Équateur**

Homologations : Non homologué.

**Oxathiapiproline (291)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

Note : La LMR pour les tomates sèches devrait être répertoriée comme 3 plutôt que 3.0

**Canada**

Le Canada n'a pas d'objection envers les DJA et DrfA de la JMPR ni envers les LMR recommandées. L'oxathiapiproline a été récemment homologué au Canada pour un emploi sur les raisins. Voir projet de décision d'homologation PRD2015-02, oxathiapiproline et décision d'homologation RD2015-27, oxathiapiproline pour des détails additionnels.

**Équateur**

Homologations: Non homologué.

**Pendiméthaline (292)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada n'a pas d'objection envers les DJA et DrfA de la JMPR ni envers les LMR recommandées. Le pendiméthaline a été réévalué au Canada a obtenu le maintien de l'homologation. Voir projet de décision d'homologation PRD2015-07, le pendiméthaline et décision d'homologation RD2008-23, le pendiméthaline pour des détails additionnels.

**Équateur**

Homologations : Mais, riz et canne à sucre.

**Pinoxaden (293)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada n'a pas d'objection envers les DJA et DrfA de la JMPR ni envers les LMR recommandées.

**Équateur**

Homologations : Non homologué.

**Spiromésifène (294)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada n'a pas d'objection envers les DJA et DrfA de la JMPR ni envers les LMR recommandées.

**Équateur**

Homologations : Fraises, pommes de terre